

**Lettre ouverte à Monsieur Jean-Louis Debré, *Président de l'Assemblée nationale*,  
et à Messieurs Claude Gaillard, Guy Drut et Didier Migaud, *Questeurs*,**

Paris, lundi 30 janvier 2006

Monsieur le Président, Messieurs les Questeurs,

L'USCP, syndicat des collaborateurs parlementaires, attire votre attention sur la présence inquiétante d'amiante dans les locaux de l'Assemblée nationale, information révélée par la presse : « ...rien d'officiel n'a été annoncé et aucune information précise n'a été transmise aux députés et autres occupants de l'immeuble... », affirme *Le Canard enchaîné*.

Monsieur le Président, Messieurs les Questeurs, votre responsabilité est engagée. Vous êtes au cœur même du dispositif législatif : vous ne pouvez pas ignorer un danger qui menace la santé de toutes celles et de tous ceux qui œuvrent au quotidien pour notre démocratie. Nos collègues assistants parlementaires, fonctionnaires, députés et salariés extérieurs sont très inquiets de travailler dans des bâtiments qui ne correspondraient pas aux normes sanitaires en vigueur.

Fallait-il attendre 2006 et un article de presse, pour que nous, usagers, soyons enfin informés de la présence d'amiante dans les locaux ?

Notre devoir de syndicat est de tout mettre en oeuvre pour que ces questions essentielles ne demeurent pas, encore une fois, complètement occultées ! Nous ne pouvons pas laisser plusieurs milliers de personnes, véritables galériens de la République, être victimes d'un nouveau scandale sanitaire.

Pourquoi n'avez-vous pas tiré les leçons des précédentes affaires liées à l'amiante, à la suite desquelles une réforme législative et de nombreux travaux parlementaires ont été menés, notamment la mission d'information créée en avril 2005 sur les risques et les conséquences d'une telle exposition ?

Comment expliquer qu'aucune des structures syndicales ou associatives de l'Assemblée ne soit en mesure de communiquer des informations fiables à ses adhérents ?

L'urgence est aujourd'hui aux actes. La présence potentielle de ce poison dans les bâtiments doit conduire à la mise en place de mesures radicales. Notre syndicat vous demande de nous transmettre urgemment toutes informations ou tous rapports vérifiés permettant de nous faire, même tardivement, une opinion sur la situation actuelle de la présence d'amiante dans les locaux de l'Assemblée.

En outre, nous sollicitons une réunion, en votre présence, de tous les acteurs concernés, afin que nous puissions prendre la mesure réelle de la gravité de la situation, tant l'inquiétude des victimes potentielles que nous représentons est grande.

Comme l'attestent nos propositions, sans cesse négligées en matière de respect de la législation sanitaire et sociale, nous espérons une prise en compte effective de nos demandes pour défendre et sauvegarder les intérêts vitaux et légaux de chacun.

Soucieux d'inscrire notre action dans la durée, nous ne doutons pas que vous saurez trouver les mots et les actes qui permettront de rompre ce sentiment d'une institution trop souvent opaque, peu respectueuse de ses collaborateurs et personnels.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Messieurs les Questeurs, à l'assurance de notre très haute considération.

Jean-François Cassant  
Secrétaire général de l'USCP-UNSA